

Commission d'Appel d'Offres - Présidence - Désignation d'un suppléant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Actuellement, la Commission d'Adjudication est présidée par M. le Maire ou son représentant, Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint.

En cas d'empêchement non prévisible de l'un et l'autre, la Commission d'Adjudication ne peut se réunir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner M. l'Adjoint VUILLEMIN en tant que suppléant à la présidence de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.